



Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft
Société suisse des médecins-dentistes
Società svizzera odontoiatri
Swiss Dental Association

Annexe V

du Règlement relatif au brevet SSO en administration du cabinet

Réglementation des émoluments

du 1^{er} septembre 2026



Réglementation des émoluments pour la reconnaissance comme école pour le perfectionnement conduisant à l'obtention du brevet SSO en administration du cabinet

Reconnaissance provisoire	1000 francs
Reconnaissance définitive	500 francs
Renouvellement de la reconnaissance	1000 francs
Reconsidération	500 francs

Cette réglementation des émoluments a été établie dans le cadre de la révision du règlement relatif au brevet SSO en administration du cabinet et entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.